



## PROCEDURE DE LA REPARTITION DES CHARGES COMMUNES

Soit X, le montant de la charge commune à répartir entre différentes sections ou centres des frais.

Soit A le premier centre de frais ayant C1 comme consommations directes ou frais directs

Soit B le deuxième centre des frais ayant C2 comme frais directs

Soit C le troisième centre des frais ayant C3 comme frais directs

Soit la variable Z, la somme de tous les frais directs des sections, c'est-à-dire :

**$Z=C1+C2+C3+.....Cn$**  , n étant le nombre de sections ou de centres des frais

L'idée ici est que les dépenses communes ne doivent pas être supportées par une seule section car toutes les sections en bénéficient.

Mais comment le faire ?

La répartition de la charge commune se fera au prorata des charges directes de chaque section, ou au prorata de l'importance relative de chaque section ou centre des frais.

la formule de répartition est la suivante :

Section C1

Elle aura : X fois C1 divisé par Z ( $X * C1/Z$ )

Section C2

Elle aura : X fois C2 divisé par Z ( $X * C2/Z$ )

Section C3

Elle aura : X fois C3 divisé par Z ( $X \cdot C3 / Z$ )

Section Cn X fois Cn divisé par Z ( $X \cdot Cn / Z$ )

Exemple

La charge commune à répartir est de 10 000\$ (X)

Section 1 projet Sécurité Alimentaire, Niveau d'activité : 30 000\$ (C1)

Section 2 Projet Village Assaini, Niveau d'activité : 60 000\$ (C2)

Section 3 Fonctionnement Interne, Niveau d'activité : 20 000\$ (C3)

Section 4 Projet éducation, niveau d'activité : 70 000\$ (C4)

**Total** **180 000\$**

- La section 1 aura :  $30000 / 180000 \cdot 10000 = 1666,67$  \$
- La section 2 aura :  $60000 / 180000 \cdot 10000 = 3333,33$  \$

En suivant la même formule tous les calculs se résument dans le tableau ci-après :

Charge commune à répartir		10 000,00	
Section	Libellé	Coût direct	Coût réparti
Section 1	projet Sécurité Alimentaire, Niveau d'activité	30 000,00	1 666,67
Section 2	Projet Village Assaini, Niveau d'activité :	60 000,00	3 333,33
Section 3	Fonctionnement Interne, Niveau d'activité :	20 000,00	1 111,11
Section 4	Projet éducation, niveau d'activité :	70 000,00	3 888,89
TOTAL		<b>180 000,00</b>	<b>10 000,00</b>

Fait à Mbujimayi le 09/01/2014

Auditeur Interne

Abbé Alphonse Nkongolo Mulami

Coordinateur